

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2021

Le Conseil Municipal de Berneuil en Bray dûment convoqué le 23 mars 2021 s'est réuni en séance ordinaire le mardi 30 mars à dix-huit heures trente sous la Présidence de Monsieur Jacky PETIT.

Ordre du jour :

- Vote du compte administratif et compte de gestion 2020
- Affectation des résultats 2020
- Vote des taux des taxes foncières bâti et non bâti
- Vote des subventions 2021 (article 6574)
- Vote du budget primitif 2021
- Aide à la préscolarisation en zone rurale pour l'année 2020-2021
- Demande de subvention auprès de l'agglomération du Beauvaisis pour le remplacement de la chaudière gaz de la salle des fêtes
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le remplacement de la chaudière gaz de la salle des fêtes
- Adhésion de la communauté de communes Thelloise au SE60
- Délibération concernant les dépenses sans ordonnancement préalable
- Informations et questions diverses

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

PETIT Jacky

VANDE BURIE Jean Louis

FORTUNA Marie-Christine

LECNIK Gilles

GRAIRE Sandrine

GRASSI Chantal

LETELLIER Jean-Michel

BOURGES Kévin

HURTAUT Vanessa

HERMEL Frédéric

Absents excusés : Audéline DUCROT donne son pouvoir à Vanessa HURTAUT, Franck CASTRO, Simon MULLER, Patrick CONTINSUZAT

Secrétaire de séance : BOURGES Kévin

Le conseil municipal adopte le procès-verbal du 23 février 2021

Délibération 2021/007

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2020 :

Le Maire ayant quitté la séance, pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Jacky

PETIT, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Donne acte de la présentation du compte administratif lequel se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Report exercice précédent	Report exercice précédent	
	146 870.85 €	56 952.51 €	
437 453.30 €	511 850.69 €	89 573.98 €	83 642.30 €
437 453.30 €	658 721.54 €	146 526.49 €	83 642.30 €

Résultat de clôture Fonctionnement : **230 169.99 €**

Résultat de clôture Investissement : **- 62 884.19 €**

Restes à réaliser :

Dépenses : 26 147.20 €

Recettes : 38 924.00 €

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif et compte de gestion 2020 sont votés à l'unanimité

Retour de M. Jacky PETIT, Maire,

Délibération 2021/008

Affectation des résultats au budget 2021

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

- compte 001, déficit d'investissement : **- 62 884,19 €**
- compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé : 50 107.39 €
- compte 002, excédent de fonctionnement : 180 062.60 €

Délibération 2021/009

Vote des taux de la taxe foncière et du foncier non bâti :

Après avoir entendu l'explication de M. Jean-Louis VANDEBURIE sur la réforme de la taxe d'habitation qui s'applique dès 2021 vis-à-vis des collectivités.

Les collectivités ne percevront plus de produit sur la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte est compensée par la part départementale de la taxe foncière bâti

(TFB) perçue sur la commune et par le calcul d'un coefficient correcteur qui s'appliquera au produit TFB afin de neutraliser l'effet de sous-compensation ou sur-compensation.

Pour notre commune il s'agit d'un coefficient correcteur de 0.934445, de sur-compensation.

Le transfert de la part départementale de la TFB se traduira par l'addition du taux du département 21,54 % au taux de la commune qui est actuellement de 39.21 %.

TAXES	TAUX
Foncier bâti dont taux départemental	60,75 %
Foncier non bâti	47,44 %

Le produit attendu diminué du coefficient correcteur s'élève à la somme de 352 649 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal adopte ces taux

Délibération 2021/010

Vote des subventions allouées au compte 6574 :

- Association des Anciens Combattants	300,00 €
- Association Club des Aînés	500,00 €
- Association Comité des Fêtes	1 000,00 €
- Association des chasseurs (ADCB)	200,00 €
- Club gymnastique	300,00 €
- Apiculteur de Berneuil	200,00 €
- TOTAL	2 500,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les subventions allouées au compte 6574

Délibération 2021/011

Vote du budget primitif 2021 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le budget 2021 par chapitre tel que présenté ci-dessous :

CHAPITRE	FONCTIONNEMENT	DEPENSES
011	Charges à caractère général	319 395.68
012	Charges de personnel et frais assimilés	122 400.00
014	Atténuations de produits	21 400.00
65	Autres charges de gestion courante	140 380.00
66	Charges financières	1 600.00
023	Virement à la section d'investissement	63 475.92
042	Opé. d'ordre de transfert	1 414.00
	Total des dépenses	670 065.60 €

CHAPITRE	FONCTIONNEMENT	RECETTES
013	Atténuations de charges	100.00
70	Produits des services, du domaine	14 000.00
73	Impôts et taxes	368 500.00
74	Dotations et participations	104 600.00
75	Autres produits de gestion courante	2 800.00
76	Produits financiers	3.00
002	Résultat reporté	180 062.60
	Total des recettes	670 065.60

Section d'investissement :

N° programme	Intitulé des programmes	Dépenses votées	Recettes attendues
176	PC portable	1 000.00 €	
195	Matériel de voirie	510.00	
229	Assainissement pluvial rue aux prêtres	9 100.00 €	
231	Chaudière Mairie	30 000.00 €	18 250.00 €
232	Remplacement des feux tricolores	45 800.00 €	27 862.00 €
233	Mise en sécurité RD2	45 000.00 €	27 375.00 €
234	Remplacement chaudière gaz SDF	5 200.00 €	1 050.00 €
16	Emprunts	14 976.00 €	
10222	FCTVA		10 160.00 €
10226	TA		2 000.00 €
1068	Excédent de fonctionnement		50 107.39 €
021	Virement de la section d'exploitation		63 475.92 €
040	Opérations d'ordre de transfert		1 413.08 €
	Restes à réaliser	26 147.20 €	38 924.00 €
001	Solde négatif reporté	62 884.19 €	
	TOTAL	240 617.39€	240 617.39 €

Délibération 2021/012

Aide à la préscolarisation en zone rurale pour l'année 2020-2021 :

Afin de favoriser la préscolarisation en zone rurale, le Conseil Départemental de l'Oise accorde son aide pour le fonctionnement des classes maternelles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal sollicite, auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour le R.P.I. AUTEUIL/BERNEUIL EN BRAY, l'octroi d'une subvention pour l'année scolaire 2020/2021

- Une aide pour la rémunération de chaque agent technique spécialisé des écoles maternelles
- Une aide de 40 % du coût forfaitaire de fonctionnement des classes maternelles.

Délibération 2021/013

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental :

Après en avoir délibéré par 10 voix pour, 1 abstention, le conseil municipal sollicite auprès du Conseil Départemental, une subvention d'un montant de 33 % de la dépense HT pour le financement du remplacement de la chaudière au gaz de la salle des fêtes de la commune, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 4 178,00€ HT soit 5 013,60 € TTC.

Délibération 2021/014

Demande de subvention auprès de l'agglomération du Beauvaisis :

Après en avoir délibéré par 10 voix pour, 1 abstention le conseil municipal sollicite auprès l'agglomération du Beauvaisis, une subvention d'un montant de 25 % de la dépense HT pour le financement du remplacement de la chaudière au gaz de la salle des fêtes de la commune, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 4 178,00€ HT soit 5 013,60 € TTC.

Délibération 2021/015

Adhésion de la communauté de communes Thelloise au SE60 :

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Thelloise, par délibération en date du 15 octobre 2020, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat SE60 deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'adhésion de la communauté de communes Thelloise au SE60.

Délibération 2021/016

Délibération concernant les dépenses sans ordonnancement préalable :

Vu l'arrêté du 16 février 2015 fixant les dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait
Les pièces justificatives en cause sont celles mentionnées dans la liste prévue par l'article D. 1617-19 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la décision sera communiquée au comptable public pour exécution.

Les dépenses concernées :

- Le remboursement d'emprunts,
- Les abonnements et consommations d'électricité

Le comptable procède au paiement des dépenses mentionnées après en avoir contrôlé les pièces justificatives.

Les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits aux chapitres et articles sur lesquels les dépenses seront imputées.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte cette délibération.

Bilan de la commission environnement :

- M. Jean-Michel LETELLIER indique que dans le courant du mois d'avril, la commission sera invitée lors d'un samedi à nettoyer le sentier entre les maisons de la rue aux Prêtres rejoignant la rue Neuve et le chemin du Moulin.
- Il est également envisagé le ramassage des déchets déposés sur les accotements des chemins communaux.

Bilan de la commission communication :

- 219 smartphones sont connectés à Panneau Pocket
- Pour le prochain BBB, Mme Sandrine GRAIRE se propose de reprendre les fonctions de M. André TAILLET.

Bilan de la commission travaux :

- Des plantations de végétaux ont eu lieu au monument aux morts, le montant de la dépense totale s'élève à 1 200 €, avec la collaboration de M. PUZENAT Hubert
- La rénovation du monument aux morts est terminée,
- Enlèvement de la terre et gravats derrière la mairie pour nettoyage et remise en état du terrain par de la pelouse.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental organise une journée de vaccination contre le COVID pour les personnes âgées de 70 ans et plus à la salle polyvalente d'AUNEUIL le vendredi 02 avril 2021.

14 personnes se sont inscrites sur notre commune et pourront bénéficier de la première dose de vaccin, un second rendez-vous leur sera donné pour la seconde injection.

La séance est levée à 20H40